

GUIDE DE L'ÉLU ÉTUDIANT

Édition 2016



UNIVERSITÉ
FRANÇOIS-RABELAIS
TOURS

L'Université	2
Historique de l'Université François-Rabelais	2
L'équipe de direction	3
Les directions et services.....	3
Les composantes de l'université	3
Les Écoles Doctorales.....	6
La COMUE	7
Le CNESER	8
Les conseils centraux et structures rattachées	9
Les conseils centraux	9
Le Conseil d'Administration (CA).....	9
Le Conseil Académique (CaC).....	9
La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU).....	9
La Commission de la Recherche (CR)	9
Les commissions et conseils de service.....	10
La Commission du Fonds de Solidarité des Initiatives Étudiantes (FSDIE) ..	10
La Commission d'aide à la mobilité.....	10
Le Conseil culturel.....	10
Le Conseil du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)	10
Le Conseil de documentation.....	10
Le Conseil des sports.....	11
Le Conseil du Bureau de la Vie Étudiante	11
Les services à l'étudiant	12
La Direction de la formation	12
Le Service des Études et des Formations (SEF).....	12
La Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle	12
La Direction de la Vie Étudiante	12
Le Bureau de la Vie Étudiante.....	13
La Mission Handicap La Mission Handicap a été créée en 2009.....	13
Le Service Culturel.....	14
Le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)	14
Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)	15
L'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE)	15

La Direction des relations internationales.....	16
Le Service Commun de Documentation (SCD).....	16
Le Service de la recherche et des études doctorales.....	16

L'UNIVERSITÉ

HISTORIQUE DE L'UNIVERSITÉ FRANÇOIS-RABELAIS

L'Université François-Rabelais a été créée par agrégation des facultés et collèges universitaires qui existaient déjà à Tours et qui constituent aujourd'hui les U.F.R. du nouvel établissement.

Depuis l'époque Gallo-Romaine, Tours est un centre attractif d'enseignement, notamment médical. Au III^{ème} siècle, Gaius, évêque de la ville, y créa une académie médicale. Au Moyen-âge, l'enseignement de la médecine s'est perpétré à Tours dans une école épiscopale puis dans les couvents. Plus tard, sous Charlemagne, l'évêque Alcuin créa à Tours l'école de Rhétorique, lointaine ancêtre de nos enseignements littéraires et philosophiques.

À la fin du Moyen-âge et à la Renaissance, la Touraine, connue alors sous le nom de « Vallée des Rois », vit naître nombre d'écrivains illustres, de musiciens et de légistes qui en firent le pôle culturel de cette époque. La Touraine est la terre d'origine ou d'adoption de François Rabelais, Pierre de Ronsard, Michel Colombe, Léonard de Vinci, comme elle le sera plus tard de René Descartes, Alfred de Vigny, Honoré de Balzac ou Anatole France.

L'École de Médecine de Tours, remplaçant ainsi les anciennes écoles secondaires de médecine et de pharmacie, fut créée par l'ordonnance royale du 22 juin 1841, grâce à l'influence du très grand praticien et professeur Pierre Bretonneau. Cette École a donné naissance aux Facultés de Médecine et de Pharmacie.

En 1912, l'Institut d'Études Françaises de Touraine fut créé et annonça la renaissance des études littéraires supérieures. Cet institut dispense aujourd'hui l'enseignement du français aux stagiaires étrangers et aux futurs professeurs de français.

Les différentes composantes de l'Université ont vu le jour après la seconde guerre mondiale.

1946 : création de l'école de droit

1950 : création du Collège Littéraire Universitaire

1956 : création du Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

1958 : création du Collège Scientifique Universitaire

1962 : transformation de l'École de médecine en Faculté

1968 : création de l'Institut Universitaire de Technologie de Tours

1970 : formation de l'Université de Tours

1988 : ouverture du Centre Universitaire de Blois

1990 : création du Centre Universitaire de Chinon

1991 : création de l'École d'Ingénieurs en Informatique pour l'Industrie

1993 : création de l'Institut Universitaire de Technologie de Blois

1999 : création de l'École d'Ingénieurs de Tours

2002 : création de l'École Polytechnique de l'Université

L'Université de Tours a été constituée par arrêté le 27 mars 1969 et érigée en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) par décret en date du 17 décembre 1970. Elle a pris le nom de François-Rabelais en novembre 1971.

Le siège social de l'université est au 60, Rue du Plat d'Étain à Tours. Sur ce site, sont rassemblés les services centraux et la plupart des services communs.

La politique de l'université et sa mise en œuvre sont fixées par un contrat d'établissement entre l'État et l'université pour une durée de 5 ans. Ce contrat

stipule les grands objectifs à atteindre ainsi que les moyens nécessaires à leurs réalisations.

[Le contrat 2012-2017](#)

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

L'Université est gérée par le Président et son équipe, élus tous les 4 ans, par le Conseil d'Administration.

[Découvrir l'équipe présidentielle](#)

LES DIRECTIONS ET SERVICES

[Découvrir l'organigramme des directions et services](#)

LES COMPOSANTES DE L'UNIVERSITÉ

L'Université François-Rabelais est composée de 7 Unités de Formation et de Recherche, d'une École Polytechnique Universitaire d'Ingénieurs (Polytech Tours) et de 2 Instituts Universitaires de Technologie (IUT)

On appelle Unités de Formation et de Recherche (UFR) les composantes de l'Université regroupant des départements de formation et des centres de recherche sur une base disciplinaire.

Elles sont créées par arrêté du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Une composante est dirigée par un directeur élu parmi les enseignants, les enseignants-chercheurs, les chercheurs et les personnels Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, personnels Sociaux et de Santé (BIATSS).

Elle est administrée par un conseil composé de représentants des personnels enseignants-chercheurs et enseignants, des BIATSS, des étudiants et des personnalités extérieures. Ce conseil est élu tous les 4 ans pour chaque composante sauf pour les étudiants (2 ans)

À l'Université de Tours, les composantes sont réparties dans divers lieux de la ville.

[Le plan des sites](#)

SITE DES TANNEURS

En plein cœur de la ville de Tours, nous retrouvons 2 composantes : l'UFR Arts et Sciences et Humaines et l'UFR Lettres et Langues.

UFR ARTS ET SCIENCES HUMAINES (ASH)
8 départements composent cette UFR.

[L'organisation de l'UFR ASH](#)

UFR LETTRES ET LANGUES (L&L)
9 départements composent cette UFR.
[L'organisation de l'UFR Lettres et Langues](#)

SITE DES DEUX LIONS / PORTALIS

L'Université est également présente sur la rive gauche du Cher avec l'UFR Droit, Économie et Sciences Sociales et l'École Polytechnique Universitaire

UFR DROIT, ÉCONOMIE ET SCIENCES SOCIALES (DESS)
4 départements et 3 instituts composent cette UFR.
[L'organisation de l'UFR Droit, Économie et Sciences Sociales](#)

ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
6 départements composent cette composante.
[L'organisation de Polytech Tours](#)

SITE DE GRANDMONT

À Tours sud, 2 grandes composantes sont situées sur le parc universitaire de Grandmont : UFR Sciences Pharmaceutiques et UFR Sciences et Techniques. Un département de l'IUT est également présent sur ce campus.

U.F.R. SCIENCES PHARMACEUTIQUES
[L'organisation de l'UFR Sciences Pharmaceutiques](#)

U.F.R. SCIENCES ET TECHNIQUES
14 départements composent cette UFR.
[L'organisation de l'UFR Sciences et Techniques](#)

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE TOURS
Les informations relatives à cette composante se trouvent avec celles relatives au Site Jean Luthier.

SITE TONNELLÉ

Jouxtant le Centre Hospitalier Universitaire Bretonneau et faisant face au jardin Botanique, la localisation de l'UFR de Médecine facilite l'insertion des étudiants.

UFR DE MÉDECINE
[L'organisation de l'UFR de Médecine](#)

SITE DE LA RICHE

ANDRÉ GOUAZÉ
Ce site accueille les étudiants de la première année commune des études de santé (PACES).

Les autres informations concernant cette composante se trouvent avec celles relatives au site Tonnellé.

SITE JEAN LUTHIER

Au nord de la Loire, l'Université est également présente.

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Cette composante comprend 7 départements (dont un situé sur le site de Grandmont).

[L'organisation de l'IUT de Tours](#)

SITE NÉRICAULT-DESTOUCHES

Près de la Basilique Saint-Martin, se trouve le Centre d'Études Supérieures de la Renaissance.

CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LA RENAISSANCE

[L'organisation du CESR](#)

SITE DE LA CHOCOLATERIE

L'Université est également présente en dehors du département, à Blois.

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

4 départements composent l'ensemble des formations proposées au sein de l'IUT.

[L'organisation de l'IUT de Blois](#)

LES ÉCOLES DOCTORALES

Les écoles doctorales sont des organes internes aux universités habilitées à délivrer le doctorat. Elles proposent aux doctorants une formation scientifique par une activité de recherche, complétée par des enseignements pluridisciplinaires.

Chaque unité de recherche est rattachée à une école doctorale afin de favoriser l'interaction avec ses doctorants.

Ces écoles sont gérées par le service de la recherche et des études doctorales.

Plusieurs écoles existent à l'Université de Tours :

- Sciences de l'Homme et de la Société (SHS) ;
- Énergie, Matériaux, Sciences de la Terre et de l'Univers (EMSTU) ;
- Santé, Sciences Biologiques et Chimie du Vivant (SSBCV) ;
- Mathématiques, Informatique, Physique théorique, Ingénierie des systèmes (MIPTIS).

[Les écoles](#)

LA COMUE

La Communauté d'Universités et d'Établissements est un Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP).

Les statuts et la dénomination d'une ComUE sont adoptés par les conseils d'administration de chaque établissement membre. Ces statuts prévoient les compétences que chaque établissement transfère à la ComUE. Les statuts des ComUE sont approuvés par décret.

La ComUE est administrée par un Conseil d'Administration, qui détermine la stratégie de l'établissement, approuve le budget et en contrôle l'exécution. Le Conseil d'Administration est assisté d'un Conseil Académique et d'un conseil des membres.

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes de recherche des régions Centre, Limousin et Poitou-Charentes ont décidé de constituer une ComUE inter-académique en application des dispositions de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche.

Cette ComUE prend le nom d'université confédérale Léonard de Vinci et se compose de 7 membres :

- Université de la Rochelle
- Université de Limoges
- Université d'Orléans
- Université de Poitiers
- Université François-Rabelais de Tours
- École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique
- INSA Centre Val de Loire

Le nom ainsi que la composition de la ComUE sont validés par le décret n° 2015-857 du 13 juillet 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université confédérale Léonard de Vinci »

LE CNESER

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) est un organe consultatif placé auprès du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il donne un avis sur la politique d'enseignement supérieur et sur les diplômes (budget, ouverture d'un nouveau diplôme, création de nouveaux établissements...). Le CNESER a également une fonction disciplinaire. Le CNESER donne notamment son avis sur :

- La répartition des dotations d'équipement et de fonctionnement et des emplois entre les différents établissements,
- L'habilitation des établissements publics d'enseignement supérieur à délivrer des diplômes nationaux,
- La création des EPSCP ou des écoles/instituts,
- La carte des formations supérieures et de la recherche...

Il exerce le pouvoir disciplinaire en appel des décisions des sections disciplinaires des universités.

Le CNESER est composé de 68 membres en plus du ministre de l'enseignement supérieur (qui préside le Conseil).

- 5 représentants des chefs d'établissements :
 - 4 représentants de la Conférence des présidents d'université (CPU)
 - 1 représentant de la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (Cdefi).
- 22 représentants des enseignants chercheurs,
- 11 étudiants,
- 1 représentant des personnels scientifiques et des bibliothèques,
- 6 représentants des personnels BIATSS,
- 23 personnalités représentant les forces politiques, économiques, sociales et culturelles du pays : un député, un sénateur, un membre du Conseil économique, social et environnemental, des représentants des organisations syndicales et patronales...

Tous les membres sont élus ou nommés pour 4 ans, à l'exception des étudiants qui sont élus pour 2 ans.

Les représentants des étudiants sont élus au suffrage indirect, par et parmi les étudiants élus dans les conseils centraux des EPSCP. Ces étudiants sont désignés « Grands Électeurs » par arrêté ministériel.

LES CONSEILS CENTRAUX ET STRUCTURES RATTACHÉES

LES CONSEILS CENTRAUX

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Ce conseil détermine la politique de l'Université, vote le budget, approuve les comptes financiers.

Il est composé de personnels BIATSS, d'étudiants et de personnalités extérieures.

LE CONSEIL ACADÉMIQUE (CAC)

Ce conseil, qui réunit la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et la Commission de la Recherche (CR), est consulté ou peut émettre des vœux sur les orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et de documentation scientifique et technique, sur la qualification à donner aux emplois d'enseignant-chercheur et de chercheur vacants ou demandés, sur la demande d'accréditation et sur le contrat d'établissement, ainsi que sur toutes les mesures visant à garantir l'exercice des libertés universitaires et des libertés syndicales et politiques des étudiants.

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU)

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire est consultée sur la politique pédagogique, les questions relatives aux formations et les conditions de vie et d'études des étudiants.

Elle se compose d'enseignants-chercheurs, d'enseignants, de BIATSS, d'étudiants et de personnalités extérieures.

Elle élit en son sein un Vice-Président Étudiant en charge des questions de vie étudiante.

LA COMMISSION DE LA RECHERCHE (CR)

La Commission de la Recherche est consultée sur les orientations des politiques de recherche et sur la répartition des crédits de recherche. Elle se compose d'enseignants-chercheurs, de personnels, d'étudiants et de personnalités extérieures.

LES COMMISSIONS ET CONSEILS DE SERVICE

LA COMMISSION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES INITIATIVES ÉTUDIANTES (FSDIE)

FORMATION AIDE AU PROJET

C'est la formation la plus connue. En effet, elle alloue les subventions aux associations pour certains projets. Les dossiers déposés au Bureau de la Vie Étudiante sont examinés par la commission pour vérifier si les critères d'attributions sont respectés.

[Les informations supplémentaires](#)

FORMATION EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTION

Cette formation permet d'exonérer des étudiants en formation initiale non boursiers de leurs frais d'inscription selon certains critères.

LA COMMISSION D'AIDE À LA MOBILITÉ

Cette commission examine les dossiers des étudiants souhaitant partir à l'étranger pour leurs études. Elle fixe les critères d'éligibilité aux bourses ainsi que les montants de celles-ci.

LE CONSEIL CULTUREL

Le conseil culturel gère l'utilisation du budget alloué à la culture par l'université et les institutions locales, les partenariats avec les structures culturelles de la région, les décisions concernant les outils de diffusion de la programmation et des avantages liés au passeport culturel, notamment. Le rôle des élus étudiants est de réfléchir aux problématiques posées lors des conseils et d'apporter leurs avis sur les propositions, en ayant sondé les étudiants auparavant si possible.

LE CONSEIL DU SERVICE UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ (SUMPPS)

Sous la présidence du VP en charge de la vie étudiante, ce conseil comporte de nombreux membres dont 2 infirmiers et 2 médecins du service, des élus du CA et de la CFVU et des personnalités extérieures qualifiées. Ce conseil permet la présentation par le directeur du SUMPPS du bilan d'activité du service (nombre de consultations, actions menées, objectifs remplis, ...). Il présente aussi le bilan financier et le budget prévisionnel ainsi que les objectifs de l'année suivante.

LE CONSEIL DE DOCUMENTATION

Ce conseil étudie la politique du Service Commun de Documentation (SCD), son budget, sa politique d'achats, les projets d'exposition, les périodes d'ouverture des BU...

LE CONSEIL DES SPORTS

Ce conseil propose le budget du service au Conseil d'Administration, la politique et les grandes missions du SUAPS et approuve son règlement intérieur.

Il se compose notamment de représentants des étudiants (sportifs de haut-niveau et usagers du Pack'Sport).

LE CONSEIL DU BUREAU DE LA VIE ÉTUDIANTE

Le Conseil du bureau de la vie de l'étudiant (CBVE) a été créé à la fin du précédent mandat sous l'impulsion des deux vice-présidents étudiants, puis restructuré.

Il est compétent pour toutes les questions liées à la vie étudiante, notamment sur la vie associative, la citoyenneté étudiante, la politique sociale à destination des étudiants (logement, restauration...), la santé et le handicap, la culture et le sport, le développement durable, et les relations avec le CROUS et ses élus étudiants.

Ce Conseil du Bureau de la Vie de l'Étudiant est rattaché à la CFVU.

Il est présidé par le Vice-président étudiant de la CFVU. Il se réunit tous les deux mois. Le conseil du BVE a un rôle consultatif.

Il peut être saisi par les conseils centraux et par le Président de l'université.

LES SERVICES À L'ÉTUDIANT

LA DIRECTION DE LA FORMATION

La direction de la formation a pour mission de coordonner la mise en œuvre de la politique universitaire en matière de formations et de suivi des cursus des étudiants, en lien avec les composantes, en veillant au respect de la réglementation en vigueur.

LE SERVICE DES ÉTUDES ET DES FORMATIONS (SEF)

Ses principales missions consistent à :

- Accueillir et renseigner les étudiants ou futurs étudiants, de nationalité française ou étrangère ;
- Procéder aux opérations administratives d'inscription et délivrer la carte d'étudiant ;
- Traiter les demandes de modification du dossier de l'étudiant (annulation d'inscription, changement d'adresse...) ;
- Gérer avec les services de scolarité les fiches d'accueil, les dossiers de validation d'études et les dossiers de demande de transfert ;
- Affilier les étudiants au régime de la Sécurité Sociale étudiante, en liaison avec la CPAM, l'URSSAF et les Mutuelles Étudiantes ;
- Informer sur les demandes de bourses et autres aides financières, en liaison avec le CROUS de Tours ;
- Établir tous les diplômes définitifs ;
- Faire respecter l'application des textes régissant les études supérieures ainsi que les décisions prises par le Conseil d'Administration et la Commission Formation et Vie Universitaire ;
- Suivre la procédure d'habilitation des diplômes nationaux et universitaires
- Préparer les décisions en matière pédagogique du Président de l'Université et du Vice-Président de la CFVU.

LA MAISON DE L'ORIENTATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Elle accueille les étudiants, les jeunes diplômés, les publics en reprise d'études et les lycéens, pour répondre à toutes les questions relatives à l'orientation et à l'insertion professionnelle.

Elle propose un suivi personnalisé des projets personnels et professionnels des étudiants et personnes en reprise d'étude, en proposant un accompagnement dans la rédaction de CV, lettres de motivation et dossiers de candidature pour les filières sélectives.

La MOIP possède aussi un centre de ressources à disposition de tous et propose une documentation en libre accès sur les études, les universités, les métiers, les concours.

LA DIRECTION DE LA VIE ÉTUDIANTE

Six services de l'Université François-Rabelais sont dédiés à la vie étudiante :

- Le Bureau de la Vie Étudiante (BVE),
- La Mission Handicap (MH),
- Le Service Culturel,
- Le Service Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé (SUMPPS),
- Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS),
- L'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE)

Ces services sont regroupés sous une même direction : la Direction de la Vie Étudiante.

LE BUREAU DE LA VIE ÉTUDIANTE

Le BVE constitue une interface entre l'étudiant et l'université et il a vocation à participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de vie étudiante de l'établissement.

Le BVE délivre des informations sur les différents domaines relatifs à la vie des étudiants notamment la vie associative, la culture, la santé et tout autre domaine de la vie quotidienne des étudiants.

Le Bureau de la Vie Étudiante constitue le lieu essentiel d'accompagnement des étudiants pour la création d'associations, la formation des responsables associatifs et des élus étudiants et la réalisation des projets associatifs. Les étudiants y trouvent des conseils et une assistance technique sur le montage des projets, le fonctionnement du FSDIE, la constitution d'un budget, la recherche de cofinancements et de partenariats, etc.

LA MISSION HANDICAP

LA MISSION HANDICAP A ÉTÉ CRÉÉE EN 2009.

C'est le service d'accueil, de conseil et d'expertise dans le domaine du handicap pour les étudiants, les personnels, les services, les équipes pédagogiques et administratives. Elle travaille en étroite collaboration avec d'autres services en interne (MOIP, SUMPPS, scolarités...), mais a également pour vocation d'être le lien entre l'Université et les partenaires extérieurs (Maison Départementale des Personnes Handicapées, Cap Emploi...).

Ses missions sont diverses et variées :

- Accueillir et accompagner les étudiants en situation de handicap lors de leur arrivée à l'université et pendant leur parcours d'études ;
- Identifier les moyens de compensation nécessaires au bon déroulement du cursus (tuteurs de soutien et de langues, preneurs de notes, assistants d'accompagnement dans l'université pour la BU et les déplacements, prêt de clés USB, d'ordinateurs, de cartes de photocopies, aménagements des examens...) ;
- Aider à la poursuite d'études en partenariat avec les équipes pédagogiques et les référents handicap des composantes ;
- Diffuser une « culture handicap » par des actions de sensibilisation et par des formations auprès des personnels de l'université ;
- Aider à la mise en œuvre de projets, notamment pour l'accessibilité.
- Accueillir et accompagner les personnels en situation de handicap dans leurs démarches et dans l'aménagement de leurs conditions de travail.

LE SERVICE CULTUREL

Le service culturel a pour mission de promouvoir la culture, de faciliter l'accès des étudiants et de la communauté universitaire à la culture - dans et hors des formations - et d'encourager la création artistique étudiante.

Le service gère la salle Thélème, salle de spectacle de l'université, située sur le site des Tanneurs. La salle accueille les spectacles de la programmation culturelle mais peut également être mise à la disposition des associations étudiantes et d'utilisateurs extérieurs. Parmi ses principales activités, le service propose :

- Le Passeport Culturel Etudiant (plus de soixante partenaires culturels sur Tours et Blois) et son site, www.pce.univ-tours.fr ainsi que la page Facebook du PCE
- Une programmation annuelle variée à découvrir salle Thélème ;
- Des ateliers et stages de pratiques artistiques conduits par des professionnels ;
- Une résidence d'artiste annuelle qui permet aux étudiants de participer à un processus de création;
- La troupe du Théâtre Universitaire de Tours (TUT) placée sous la direction d'un artiste associé ;
- Un cycle de conférences gratuites, « Les Mercredis de Thélème » ;
- un concours d'arts plastiques organisé en partenariat avec le CROUS, « Le Printemps de l'art étudiant ».

LE SERVICE UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ (SUMPPS)

Le Service Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé est composé d'une équipe pluridisciplinaire qui accueille, écoute et informe les étudiants gratuitement.

Cette équipe est soumise au secret médical et à la confidentialité.

Le service n'a pas vocation à être un centre de soins. Cependant, des consultations spécialisées et gratuites sont possibles : soutien psychologique, psychiatrie, sexologie, diététique et nutrition, gynécologie, contraception, dermatologie et IST (infections sexuellement transmissibles), médecine du sport et suivi des sportifs de haut niveau, hygiène dentaire, sevrage tabagique et vaccinations.

Le SUMPPS propose également des permanences d'assistante sociale (pour toutes démarches administratives, accompagnements et renseignements au regard d'une difficulté de santé) ainsi que des actions de promotion de la santé :

- Nutrition, audition, sommeil,
- Journée de la femme,
- Gestion du stress, Soirée bien-être,
- Sensibilisation au problème du suicide des jeunes,
- Lutte contre le tabagisme et les autres addictions,
- Sécurité routière,
- Formation aux premiers secours

Le SUMPPS peut également établir les certificats médicaux pour le sport, les stages, les jobs, etc.

Pour faciliter l'accès aux soins à l'ensemble des étudiants, l'Université a mis en place le Réseau Universitaire de Santé (RÉSUS) qui offre :

- Un accès aux soins facilité auprès d'un médecin généraliste de proximité ;

- Une consultation sans dépassement d'honoraires ; les médecins du réseau s'engagent à appliquer un tarif conventionné en secteur 1 (23€), le tiers payant et une dispense d'avance de frais, soit une consultation à un tarif de 6,90€ maximum ;
- Un suivi médical de qualité et une orientation personnalisée vers des spécialistes en cas de nécessité.

LE SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS)

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives propose différentes manières d'aborder et de pratiquer le sport :

- En formation qualifiante, le sport peut être validé dans les formations de licence (L1, 2nd semestre, à L3) par l'intermédiaire des Unités d'Enseignement d'Ouverture ou sous forme de bonification pour les étudiants de l'IUT, de l'EPU et de pharmacie.
- En formation personnelle : nécessité d'acquérir le Pack'Sport auprès de la scolarité.

Le Pack'Sport permet également de participer :

- A des stages sportifs de pleine nature ;
- A la préparation à des diplômes sportifs (BNSSA, surveillant de baignade, brevet d'initiation aéronautique, plongée) ;
- Aux événements et nuits sportives ;
- Aux challenges sportifs inter-composantes ;
- Aux animations proposées le week-end, en sport collectif ou en danse ;
- Aux compétitions organisées par la Fédération Française de Sport Universitaire (niveau sportif minimum requis).

Enfin, le SUAPS a la possibilité d'attribuer le statut de sportif de haut niveau à des étudiants satisfaisant à des critères sportifs aussi bien qu'universitaires. Il s'agit de permettre la poursuite d'études supérieures dans de bonnes conditions et la pratique sportive de très bon niveau.

En accord avec la scolarité de l'étudiant, des aménagements de cursus, une organisation de l'emploi du temps pour la prise en compte des impératifs de l'entraînement et des déplacements (par exemple aménagement d'horaires, absence ponctuelle...), des autorisations d'absence pour la participation aux stages et aux compétitions officielles, y compris FFSU, des aménagements de dates d'examen, peuvent être obtenus.

L'OBSERVATOIRE DE LA VIE ÉTUDIANTE (OVE)

L'Observatoire de la Vie Étudiante a différentes missions :

- Mieux connaître les profils des étudiants de l'université et identifier leurs besoins émergents ou récurrents.
- Produire une « évaluation à chaud » des formations dispensées au travers d'analyses des taux de réussite, de la satisfaction des étudiants vis-à-vis de leurs formations et de l'environnement universitaire.
- Conduire une « évaluation à froid » des formations par l'étude de l'insertion professionnelle des étudiants issus de l'université.

LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES

Au service des étudiants, enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs de l'université, mais aussi des partenaires et futurs partenaires, elle assure :

- La mise en place du soutien technique et financier lors de montages de partenariats internationaux (établissement d'accord cadre formation et recherche, montage de doubles diplômes et diplômes délocalisés) ;
- L'organisation de l'accueil des partenaires et futurs partenaires lors de leurs visites officielles ;
- L'accueil personnalisé des étudiants, doctorants, enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs en relation avec le CROUS ;
- La gestion des dispositifs d'aide à la mobilité sortante des étudiants et des personnels grâce au programme européen ERASMUS, aux moyens alloués par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ainsi que le programme MobiCentre du Conseil régional de la région Centre-Val de Loire
- La gestion des dispositifs d'aide à la mobilité entrante.

LE SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION (SCD)

Le Service commun de documentation élabore et met en œuvre la politique documentaire de l'université selon deux axes majeurs :

- Mettre à la disposition de la communauté universitaire de Tours les ressources documentaires nécessaires à l'enseignement et à la recherche dans toute leur diversité et leur évolution ;
- Former les utilisateurs à la maîtrise de la recherche documentaire dans le cadre de leurs études ou de leurs travaux.

LE SERVICE DE LA RECHERCHE ET DES ÉTUDES DOCTORALES

Il a pour objectif de mettre en œuvre la politique de l'établissement en matière de recherche.

Celle-ci se décline en différentes missions :

- Assurer le pilotage, pour permettre le suivi de la cohérence de la politique scientifique ;
- Assurer la coordination des structures de recherche ;
- Assurer la coordination et le fonctionnement des études doctorales ;
- Accompagner les responsables dans la coordination des moyens communs de la recherche (services communs d'appui à la recherche) ;
- Assurer un suivi de la production recherche ;
- Assurer un accompagnement des personnels en appui de la DPRH

Le service assure aussi l'administration de la Commission de la Recherche du Conseil Académique : préparation des séances, suivi des expertises et des décisions de la commission, en lien avec les divers services centraux.